




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-869**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1200475-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OPERATION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC - BILAN DE CLÔTURE DE L'OPERATION**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.





DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET  
URBANISME

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2021

-----

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : OPERATION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC - BILAN DE  
CLÔTURE DE L'OPERATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Au début de l'année 2013, l'économie numérique représentant un marché très porteur, le Gouvernement, dans le cadre de sa feuille de route numérique, proposait un certain nombre de mesures en vue du renforcement de la compétitivité des entreprises de ce secteur, dont la création de « Quartiers Numériques ». Ceux-ci devaient rassembler, dans une même zone géographique, enseignement supérieur, formations, recherche, incubation de jeunes entreprises innovantes, pépinière de PME, Centre d'Innovation de grandes entreprises.

Le Territoire du Pays d'Aix disposait, quant à lui, de nombreux atouts dans ce domaine et plusieurs acteurs locaux de référence avaient fait part à la Communauté du Pays d'Aix (CPA) et à la Ville d'Aix-en-Provence, de leur volonté de créer un campus, inspiré des campus technologiques de la Silicon Valley ainsi que de leur recherche pour l'implantation de leur projet.

Le secteur de la Constance disposant du potentiel correspondant et faisant déjà l'objet d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une zone d'aménagement concerté, la Communauté du Pays d'Aix (CPA), agissant en vertu de sa compétence économique, avait manifesté son intention de postuler au futur appel à projet « Quartiers Numériques » (délibération de son bureau du 27 juin 2013). Ainsi, elle avait demandé à la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de ses compétences dans le domaine foncier et urbanistique, de conduire et de mettre en œuvre le dossier d'aménagement du futur « Quartier Numérique » du Pays d'Aix.

Parallèlement, la CPA avait souhaité que soit construite une Scène de Musiques Actuelles (SMAC) également dans le secteur de la Constance s'inscrivant dans une centralité géographique et bénéficiant de la proximité d'étudiants et de public jeune.

Le secteur Constance/Valcros était déjà identifié par le document d'urbanisme alors en vigueur comme un secteur d'extension urbaine.

Les études d'aménagement avaient démontré l'intérêt d'affecter les terrains situés au nord du secteur, en bordure de l'autoroute, à des activités et des équipements.

Compte tenu du temps nécessaire à la réalisation d'une ZAC et de l'intérêt de mener rapidement les projets ci-dessus, il convenait de rendre constructibles les terrains destinés à leur accueil.

En effet, l'accueil du Pôle Numérique nécessitant un aménagement non compatible avec les délais nécessaires à l'opposabilité du PLU alors en cours d'adoption, la mise en compatibilité du POS dans le cadre d'une « déclaration de projet » permettant la réalisation d'un projet ponctuel présentant un caractère manifeste d'intérêt général a été retenue, conformément à l'article L123-14 du Code de l'Urbanisme alors en vigueur.

Aussi, par délibération n° DL.2013-347 du 8 juillet 2013, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de confier la mise au point du dossier de « déclaration de projet » et la réalisation de cette opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme à la SPLA « Pays d'Aix Territoires ». La convention correspondante a été signée le 18 août 2013 et notifiée le 2 septembre 2013 pour une durée de quatre ans.

La « déclaration de projet », adoptée par délibération n° DL.2014-296 du 29 septembre 2014, déclarant le projet d'intérêt général et emportant mise en compatibilité du POS, portait sur l'aménagement de 5 ha avec création d'une voie nouvelle, d'une piste cyclable, d'un bassin de rétention et de réseaux publics, en vue de la création d'un Pôle Numérique permettant :

- l'implantation d'entreprises du e-commerce et du e-tourisme (environ 12 000 m<sup>2</sup>) comportant des bâtiments de bureaux, une université interne, une fondation d'insertion accompagnés d'espaces de restauration, bibliothèque et espaces verts,
- la réalisation d'une Salle des Musiques Actuelles d'intérêt Communautaire (SMAC nommée 6-MIC) d'environ 4000 m<sup>2</sup>, comprenant une salle de spectacle d'environ 1200 places, une salle d'environ 400 places, des studios de répétition et d'enregistrement.

En vue de la réalisation de cette opération, la Ville a cédé au concessionnaire, pour le Pôle Numérique, les emprises dont elle était propriétaire, pour un montant de 1 114 200 € HT, approuvé par délibération n° DL.2015-215 du 8 juin 2015 et a mis à la disposition de la CPA (aujourd'hui devenue Métropole Aix-Marseille-Provence) les emprises pour la SMAC (délibération n° DL.2015-216 du 8 juin 2015).

L'opération n'ayant pu être réalisée en totalité dans le délai imparti par la concession d'aménagement susvisée en raison de contraintes externes d'occupation des terrains devant être commercialisés, les avenants n° 1 du 2 mars 2017 et n° 2 du 11 juillet 2018 ont notamment porté à 7 ans et 6 mois le délai de réalisation de la mission de la SPLA, reportant l'échéance au 2 mars 2021.

La réception des ouvrages a pu être réalisée en fin d'année 2019.

La période de garantie de parfait achèvement étant terminée, le concessionnaire a adressé à la Ville d'Aix-en-Provence, le bilan de clôture de l'opération, reçu le 6 avril 2021 et ultérieurement complété, qui fait apparaître les éléments suivants :

- <u>en dépenses</u> :	3 057 112,00 € HT
- études :	35 900,00 €
- travaux :	1 564 846,00 €
- honoraires :	69 015,00 €
- frais divers :	48 921,00 €
- acquisitions et frais liés :	1 126 826,00 €
- charges financières :	1 604,00 €
- rémunération SPLA :	210 000,00 €
- <u>en recettes</u> :	3 059 992,00 € HT
- Participation Métropole :	350 000,00 €
- Participation Ville d'Aix :	300 000,00 €
- Cessions de terrains :	2 400 000,00 €
- Autres produits :	1 847,00 €
- Produits financiers :	8 145,00 €

soit un excédent de 2880 € (réel 2 880,72 €), solde créditeur qui revient à la Ville conformément à l'article 32.1.3 « Règlement final ».

Conformément aux articles 29 et 24 de la convention, « à l'expiration de la concession d'aménagement, le bilan de clôture est arrêté par la SPLA et approuvé par la Ville selon les mêmes modalités que les comptes rendus annuels ». En conséquence, sont annexés au présent rapport les différents documents soumis aujourd'hui à votre approbation.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le bilan de clôture de l'opération Pôle Numérique SMAC de la Constance,
- **DIRE** que la SPLA devra reverser à la Ville le solde de l'opération s'élevant à 2 880,72 € après établissement du titre de recette correspondant,
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, à prendre toutes les dispositions utiles pour exécuter les décisions susvisées et signer tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes précitées.

DL.2021-869 - OPERATION D'AMENAGEMENT POLE NUMERIQUE / SMAC - BILAN DE CLÔTURE DE L'OPERATION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

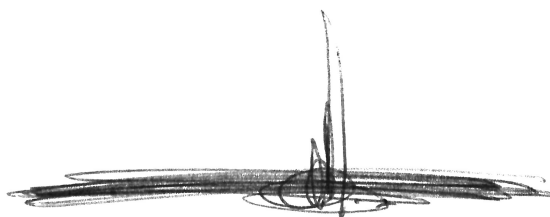
Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET  
Salah-Eddine KHOUIEL Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## BILAN DE CLOTURE

Ville d'Aix-en-Provence – Concession d'Aménagement Pôle Numérique et SMAC de la Constance  
du 19 août 2013

### 1. NOTE DE CONJONCTURE

La Ville d'Aix en Provence a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires par une convention d'aménagement notifiée le 30 août 2013 la mission d'aménager 5 hectares de terrain lui appartenant dans le quartier VALCROS CONSTANCE en vue d'y développer un Pôle Numérique labélisé FRENCH TECH et d'y implanter la salle de musiques du Pays d'Aix.

En 2016, une promesse unilatérale de vente a été signée avec Voyage Privé Groupe aux conditions validées par le comité de pilotage de janvier 2015.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a notifié en 2016 le marché des travaux de la voie de desserte à l'entreprise mais n'a pas délivré d'ordre de service de démarrage des travaux en attente de la signature de l'acte de cession des terrains à VPG qui devait générer les recettes nécessaires au financement des travaux.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a signalé dès juillet 2015 l'installation de familles de Roms sur le terrain encore propriété de la commune destiné à être cédé à VPG.

En décembre 2016 le Conseil Municipal a décidé le versement d'une participation financière à l'opération d'un montant de 300 000 € HT et un avenant n°1 du 2 mars 2017 à la convention a été passé qui prolonge en outre sa durée de 18 mois (jusqu'en janvier 2019).

La Ville a initié une procédure d'expulsion des Roms courant 2016. Par ordonnance du 3 novembre le TGI a débouté la Ville de sa demande d'expulsion en estimant que « la protection du droit de propriété portait atteinte de manière disproportionnée aux droits à la protection du domicile de la santé et de la scolarisation des défendeurs » et que les pièces fournies par la Ville n'attestaient pas l'éminence des travaux pour la construction du Pôle Numérique de la Constance.

La Ville a fait appel du jugement. La SPLA Pays d'Aix Territoires et VPG ayant intérêt à agir sont intervenus volontairement au côté de la Ville dans cette cause d'appel.

Le 15 juin 2017, la cour d'appel d'Aix en Provence a confirmé le jugement en première instance qui déboutait la Ville.

Par la suite la Ville a entamé des démarches amiables avec proposition de relocalisation qui ont abouti en avril 2018 par un protocole d'accord avec les Roms permettant leur déplacement en dehors des emprises du pôle numérique.

Immédiatement les terrains ont été repris, l'ordre de service de démarrage des travaux a été notifié le 17 avril 2018 et l'acte définitif de vente à VPG a été signé le 12 octobre 2018.

Dans l'attente de la vente du foncier à VPG, la SPLA Pays d'Aix Territoires a dû recourir, en 2018, à un emprunt de 1.1 M € cautionné par la Ville pour pouvoir financer les travaux de voirie.

Un avenant n°2 du 11 juillet 2018 à la convention de concession a prolongé le délai d'exécution de celle-ci jusqu'au mois de mars 2021.

Le foncier nécessaire au projet de VPG a été acquis à la Ville le 26 septembre 2018 et cédé à VPG le 12 octobre 2018.

Les travaux de la SMAC (Salle de Musiques Actuelles de la Constance) démarrés en 2017 se sont achevés fin 2019.

Les travaux du siège de VPG ont démarré en début d'année 2019 et se sont achevés en fin d'année 2020.

Les travaux de voirie se sont achevés en juin 2019 et l'ouvrage a été remis à la Ville d'Aix-en-Provence le 12 décembre 2019. L'année de parfait achèvement s'est normalement achevée le 12 décembre 2020.

## 2. BILAN DEFINITIF

### LC11 Pôle Numérique La Constance Bilan Définitif

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	2013 Année	2014 Année	2015 Année	2016 Année	2017 Année	2018 Année	2019 Année	2020 Année	2021 Année	Bilan Définitif
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 881</b>	<b>-48 624</b>	<b>-72 333</b>	<b>263 907</b>	<b>-64 414</b>	<b>234 980</b>	<b>598 300</b>	<b>-848 376</b>	<b>-52 696</b>	<b>-7 862</b>	<b>2 881</b>
	<b>DÉPENSES</b>	<b>3 057 112</b>	<b>48 785</b>	<b>72 361</b>	<b>86 203</b>	<b>68 636</b>	<b>67 856</b>	<b>1 804 303</b>	<b>858 122</b>	<b>53 008</b>	<b>7 862</b>	<b>3 057 112</b>
1	ETUDES	35 900	28 708	3 963		3 230						35 900
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	1 126 826						1 114 200	12 626			1 126 826
3	TRAVAUX	1 564 846				500	17 876	666 034	823 205	49 369	7 862	1 564 846
4	HONORAIRES	69 015			15 356	14 269	7 680	17 419	14 291			69 015
5	FRAIS DIVERS	48 921		4 484	27 957	6 437		6 410		3 633		48 921
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS											
7	CHARGES FINANCIERES	1 604	57	615	690			241		2		1 604
8	REMUNERATIONS	210 000	20 000	63 300	42 200	42 200	42 300					210 000
	<b>BÉNÉFICES</b>	<b>3 059 992</b>	<b>190</b>	<b>28</b>	<b>350 110</b>	<b>2 222</b>	<b>302 816</b>	<b>2 402 603</b>	<b>1 746</b>	<b>308</b>		<b>3 059 992</b>
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	2 400 000						2 400 000				2 400 000
2	PARTICIPATIONS	650 000			350 000		300 000					650 000
3	SUBVENTIONS											
4	AUTRES PRODUITS	1 847					1 847					1 847
5	PRODUITS FINANCIERS	8 145	140	28	110	2 222	989	2 603	1 746	308		8 145
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS											
	<b>FINANCEMENT</b>		<b>47 000</b>	<b>83 900</b>	<b>89 100</b>	<b>-220 000</b>						
	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 274 305</b>		<b>231 405</b>	<b>785 900</b>	<b>220 000</b>		<b>1 037 000</b>				<b>2 274 305</b>
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	2 274 305		231 405	785 900	220 000		1 037 000				2 274 305
113	Remboursement Ligne Trésorerie	2 274 305		231 405	785 900	220 000		1 037 000				2 274 305
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)											
3	TRESORERIE (SORTIES)											
	<b>MOBILISATIONS</b>	<b>2 274 305</b>	<b>47 000</b>	<b>315 305</b>	<b>875 000</b>			<b>1 037 000</b>				<b>2 274 305</b>
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	2 274 305	47 000	315 305	875 000			1 037 000				2 274 305
113	Encaissement Ligne Trésorerie	2 274 305	47 000	315 305	875 000			1 037 000				2 274 305
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)											
3	TRESORERIE (ENTREES)											
	<b>TRESORERIE</b>		<b>1 046</b>	<b>2 629</b>	<b>422 394</b>	<b>313 750</b>	<b>549 802</b>	<b>745 470</b>	<b>54 866</b>	<b>10 040</b>	<b>2 883</b>	
	TRESORERIE PERIODE	2 881	1 046	1 582	419 766	-108 644	236 052	195 668	-690 604	-44 826	-7 159	2 881
	TRESORERIE CUMUL		1 046	2 629	422 394	313 750	549 802	745 470	54 866	10 040	2 881	

### DÉPENSES :

Le montant des dépenses s'élève à 3 057 112 € HT



**RECETTES :**

- Montant des cessions de terrains :	2 400 000 € HT
- Montant de la participation :	650 000 € HT
- Montant des produits financiers :	8 145 € HT
- Montant des autres produits :	1 847 € HT

Soit un montant des recettes de 3 059 992 € HT

L'analyse du décompte fait apparaître un solde créditeur pour la SPLA de :

3 059 992 € HT – 3 057 112 € HT = 2 880 € HT

### **3. ACQUISITION/CESSIONS FONCIERES**

La parcelle ID 142 (255 route de Valcros, 13 100 Aix en Provence) d'une surface de 22 960m<sup>2</sup> a d'abord été achetée à la ville d'Aix-en-Provence par la SPLA qui l'a revendue à la société CAMPUS VPG.

**Acquisition :**

- Le 26/09/2018 : Acquisition par la SPLA à la Ville d'Aix en Provence de la parcelle ID 142 (255 route de Valcros, 13100 Aix en Provence) d'une surface de 22 960m<sup>2</sup> au prix de 1 337 040€ TTC.

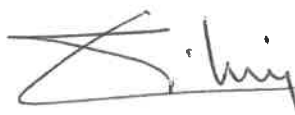
**Cession :**

- Le 12/10/2018 : Cession par la SPLA au profit de la société CAMPUS VPG de la parcelle ID 142 (255 route de Valcros, 13100 Aix en Provence) d'une surface de 22 960m<sup>2</sup> au prix de 2 880 000€TTC.

### **4. SUBVENTIONS :**

Néant.

Signature :



**Le Directeur,  
Thierry COLOMBERO**

**PÔLE NUMERIQUE LA CONSTANCE**

DECOMPTE DEFINITIF GENERAL ARRÊTE AU 03/03/2021

I - RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES	DECOMPTE € / TTC										
	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7	N° 8	N° 9	N° 10	DGD TTC
1 - ETUDES											42 962,77
2 - TRAVAUX											1 877 814,67
3 - HONORAIRES											82 778,00
4 - FRAIS DIVERS											53 283,02
5 - ACQUISITIONS ET FRAIS LIES											1 352 114,82
6 - CHARGES FINANCIERES											1 604,06
<b>7 - TOTAL DES DEPENSES REALISEES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 410 557,34</b>

8 - REMUNERATIONS SPLA											210 000,00
------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------

II - MONTANT DES PARTICIPATIONS VERSEES	DECOMPTE € / TTC										
	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6	N° 7	N° 8	N° 9	N° 10	DGD TTC
Avance											350 000,00
METROPOLE AIX MARSEILLE											420 000,00
VILLE D'AIX EN PROVENCE											360 000,00

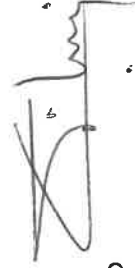
III - CESSION VOYAGE PRIVEE											2 400 000,00
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------------

IV - AUTRES PRODUITS											1 847,00
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------

V - PRODUITS FINANCIERS											8 145,43
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------

VI - TVA											-46 554,37
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------

VII - SOLDE A RESTITUER A LA VILLE D'AIX EN PROVENCE											2 880,72
------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------



Le Directeur  
Thierry COLOMBERO